



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 30 mars 2018 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jean-Pierre JACQUIER, Jérôme FOUVET, Alain AMIEUX

Pouvoirs de Charley SCEMAMA à David LE GUEN

Absent : Sylvain ARNAUD,

Secrétaire de séance : David LE GUEN

COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 du camping municipal

Dépenses de fonctionnement :	34 512,56 €
Recettes de fonctionnement :	46 126,34 €
déficit de fonctionnement 2016	10 226,86 €
solde d'exécution	11 613,78 €

Dépenses d'investissement :	13 438,12 €
Recettes d'investissement :	72 468,00 €
Excédent d'investissement reporté :	43 457,96 €
solde d'exécution :	59 029,88€

Restes à réaliser en dépenses :	259 400,00 €
Restes à réaliser en recettes :	156 660,00 €

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 du camping municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 de l'EAU

Dépenses de fonctionnement :	65 205,37 €
Recettes de fonctionnement :	48 947,88 €
Excédent de fonctionnement 2016	44 018,90 €
solde d'exécution	-16 257,49 €

Dépenses d'investissement :	17 004,85 €
-----------------------------	-------------

Recettes d'investissement :	39 778,00 €
Excédent d'investissement reporté :	41 287,34 €
solde d'exécution :	22 773,15 €
Restes à réaliser en dépenses :	94 772,91 €
Restes à réaliser en recettes :	80 580,00 €

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 du camping municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 de la MICRO CENTRALE

Dépenses de fonctionnement :	46 329,07 €
Recettes de fonctionnement :	44 134,05 €
Excédent de fonctionnement 2016	56 429,72 €
solde d'exécution	54 234,70 €
Dépenses d'investissement :	32 385,51 €
Recettes d'investissement :	17 411,67 €
Excédent d'investissement reporté :	58 873,06 €
solde d'exécution :	43 899,22 €

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 de la microcentrale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2017 de la Commune

Dépenses de fonctionnement :	682 678,74 €
Recettes de fonctionnement :	705 694,86 €
Excédent de fonctionnement 2016	194 172,88 €
intégration solde fonctionnement CCAS	4 293,01 €
solde d'exécution	221 482,01 €
Dépenses d'investissement :	290 427,56 €
Recettes d'investissement :	629 434,38 €
Déficit d'investissement reporté 2016:	- 103 253,11 €
Intégration solde investissement CCAS	63 734,44 €
solde d'exécution :	299 488,15 €

Restes à réaliser dépenses investissement	328 316,00 €
Restes à réaliser recettes investissement	113 668,63 €

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2017 de la COMMUNE

INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET CCAS DANS LE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit la possibilité pour les communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS.

En date du 17 décembre 2015 et par délibération 61/2015 le conseil municipal a dissous le CCAS de Villar d'Arène.

Il convient maintenant d'intégrer les résultats par opération d'ordre au budget de la commune.

* 63 734,44 € en recettes d'investissement article 001

* 4 293,01 € en recettes de fonctionnement article 002

Accord du conseil municipal à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTATS

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif du camping qui fait apparaître :

Reports

pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :
43 457,96 €

pour rappel : déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
10 226,86 €

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : 59 029,88 €

Un résultat d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : 11 613,78 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de 259 400,00 €

en recettes pour un montant de 156 660,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 252,16 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1134,76 €

Accord du conseil à l'unanimité

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif de l'eau qui fait apparaître :

Reports

pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :
41 287,34 €

pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
44 018,90 €

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : 22 773,15 €

Un résultat d'exécution (déficit-002) de la section de fonctionnement de : 16 257,49 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de 94 772,91 €

en recettes pour un montant de 80 580,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 27 761,41 €

Accord du conseil à l'unanimité

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif de la Microcentrale qui fait apparaître :

Reports

pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :

58 873,06 €

pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

56 429,72 €

Un solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de : 14 973,84 €

Un résultat d'exécution (déficit-002) de la section de fonctionnement de : 2 195,02 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 54 234,70 €

Accord du conseil à l'unanimité

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif du budget de la COMMUNE qui fait apparaître :

Reports

pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :

103 253,11 €

pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

194 172,88 €

Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de : 339 006,82 €, et l'intégration du solde d'investissement du CCAS de 63 734,44 €, soit un total de 402 741,26€

Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de : 23 016,12€, et l'intégration du solde de fonctionnement du CCAS de 4 293,01 €, soit un total de 27 309,13 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de ; 328 316,00 €

en recettes pour un montant de ; 113 668,63 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 221 482,01 €

Accord du conseil à l'unanimité

COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire présente au conseil municipal tous les comptes de gestion 2017 du trésorier de Monetier les Bains.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2017 du trésorier de Monetier les Bains qui sont identiques aux comptes administratifs de la commune, et ce pour tous les budgets.

TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les 3 taxes directes locales pour l'année 2018

Il propose de ne pas augmenter la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord à l'unanimité pour que les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier bâti et non bâti n'augmentent pas.

Ce qui donne une imposition des 3 taxes comme les années précédentes, à savoir

Taxe d'habitation : 9.02 %	soit :	56 465 €
Taxe foncière (bâti) : 17.48 %	soit :	94 986 €
Taxe foncière (non bâti) : 100 %	soit :	3 100 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur Le Maire explique que par délibération du 16 février 2018, l'assemblée délibérante du conseil syndical intercommunal de La Grave-Villar d'Arène a approuvé la modification des statuts.

Au regard de cette décision, il appartient désormais aux communes membres de se prononcer sur cette modification.

Monsieur Le Maire expose ce que Monsieur Le Président du SIVOM propose à savoir :

- Une modification des statuts et notamment des articles 2, 5 et 7 concernant :
 - Les compétences : suppression de la compétence tourisme et ajout de la compétence animation
 - Les membres : 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.
 - Les ressources du syndicat : contribution à 50/50 pour l'opération d'investissement groupe scolaire.

Accord du conseil à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS CCB

Par délibération du 19 décembre 2017, l'assemblée délibérante de la communauté de communes du Briançonnais a approuvé la modification des statuts de l'établissement.

Au regard de cette décision, il appartient désormais aux communes membres de se prononcer sur cette modification.

La modification des statuts tend d'une part de mettre les statuts en concordance avec les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), et d'autre part de procéder à leur mise à jour aux fins de clarifier les rôles respectifs de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et de ses communes membres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente

FOND DE SOLIDARITE LOGEMENTS

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de Villar d'Arène au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❖ décide une participation de 134,40 € (cent trente-quatre euros et quarante centimes) au Fonds de Solidarité pour le Logement,

❖ autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le département des Hautes-Alpes.

MISE AUX NORMES DU COFFRET ELECTRIQUE DU PAS DE L'ANE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi Pinel contraint les propriétaires fonciers à maintenir les locaux loués aux normes nécessaires à l'exploitation en conformité avec l'objet des baux commerciaux souscrits.

En conséquence, la commune, comme cela a été fait pour la mise en conformité électrique des locaux exploités par le Café de la Ferme se doit de faire procéder à la mise en conformité électrique et accessibilité handicapés des locaux exploités par le Pas de l'Ane, bâtiment de plus de 30 ans.

Aucune délibération n'est à prendre. Un appel d'offre sera fait auprès de trois artisans locaux permettant à la commission d'appel d'offre de valider un devis pour la bonne exécution des obligations de la Commune.

TROPHEE DES MONTAGNES

Monsieur Le Maire expose le courrier de la Fédération des Sports et Loisirs Canins qui demande l'autorisation de passer sur le territoire de la commune le 09 août 2018 dans les mêmes conditions que l'an passé.

Après avoir questionné l'association des Enseignes de Villar d'Arène sur leur implication dans ce dossier et compte tenu de la réponse indiquant qu'elles ne peuvent assumer le portage de ce dossier hébergement des organisateurs.

Le Conseil donne son accord pour le passage mais non pour l'organisation de la logistique comme l'an passé.

Aucune délibération est prise, un courrier sera envoyé à l'organisateur

AFFAIRES DIVERSES

Deux **chiens** ont été signalés comme divagants. Un courrier aux propriétaires sera adressé avant une mise en fourrière et verbalisation.

Gabriel MERLIN demande des informations sur la possible transmission de compétence EAU à la CCB. Pour l'instant rien n'est validé par le Sénat mais il sera peut-être possible de la reporter. **A suivre.**

Gabriel MERLIN demande à monsieur Le Maire en tant que Vice-Président du SIVOM que les réunions soient décalées en fin de journée (la dernière réunion était à 10h) afin que les personnes intéressées puissent y assister.

Jérôme FOUVET a participé à la réunion qui s'est tenue à Briançon concernant les migrants (7 communes étaient représentées). Une motion va être proposée pour que la Préfecture assume sa responsabilité sur l'accueil des migrants car les associations sont débordées. **A suivre**

Jérôme FOUVET informe le conseil que suite à la réunion sur les loups, il ressort qu'un gros travail de communication doit se faire sur le comportement à avoir face aux chiens de protection (PATOU).

A suivre

Jérôme FOUVET demande si un panneau signalétique pour représenter les activités peut être mis au départ du chemin qui dessert le Jardin Alpin, la galerie et la miellerie.

Monsieur Le Maire demande à **Jérôme** qu'un projet soit soumis à la DDT pour avoir leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

Le Maire,

le secrétaire,